

L'office de l'habitat, de 1919 à nos jours, une mission qui évolue

Bâtir un office, puis officier pour bâtir

Lorsque, il y a cent ans, le Président du Conseil général œuvre à la création de l'office d'habitation à bon marché (OHBM), les moyens sont encore faibles et les volontés restent à mobiliser. Dans un premier temps l'effort tendra à constituer des jardins ouvriers. Ceux-ci, peu coûteux et faciles à mettre en place, proposaient un petit coin de terre, où chaque famille ouvrière avait la possibilité de cultiver leur lopin de jardin. Avec une aide du Conseil général qui annonçait déjà une longue collaboration à venir, quelques dizaines d'ares à exploiter sont ouverts au projet, au lieu-dit le Canton de Presle. Nous sommes en 1921. Beaucoup d'autres parcelles suivront, parfois grâce à des bonnes volontés, parfois arrachées au terme de longues et tortueuses démarches. Des jardins ouvriers, c'était peut-être plus symbolique que spectaculaire, mais le train était lancé et la mission de l'office commençait à se dessiner.

La vitesse supérieure est passée avec le tout début des années 30 et l'office pose enfin les bases de ce qu'il n'a plus jamais cessé de faire. En 1931, rue Petit et rue Didon, les quatre premiers bâtiments collectifs de l'office d'habitation à bon marché sortent de terre. Inutile de préciser que « les Quat' maisons », ainsi que les Vésuliens les avaient baptisées, ont été suivies de beaucoup, beaucoup d'autres constructions.

1950, des HBM aux HLM

Juste à la moitié du siècle, le 23 juillet 1950 pour être précis, le journal officiel publie l'article de loi qui substitue l'appellation « habitation à loyer modéré » à la précédente. Exit le « bon marché » qui avait acquis une connotation défavorable, place à la modération et à l'image rationnelle que le mot véhicule. La dénomination officielle changera plusieurs fois encore.

Entretemps, 1964 voit la création de la SA d'HLM de la Haute-Saône, future SA Habitat & Territoires. L'Office, quant à lui devient en 1994 l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Saône. On perçoit alors mieux dans cette appellation l'ensemble de la mission de l'Office qui est, pour schématiser, de bâtir, de travailler à un urbanisme de qualité et bien sûr de proposer du logement.

Cette mission est bien menée et le public sait parfaitement désormais à quoi œuvre l'organisme qui change de statut en 2008 et prend un nom plus générique mais qui enveloppe mieux l'ensemble de son domaine d'activité. Ce sera alors l'Office Public de l'Habitat qui fusionnera trois ans plus tard avec la SA Habitat & Territoires, pour devenir enfin, en 2013, tout simplement Habitat 70.

Nouvelle identité, réorganisation, redéploiement des équipes dans le département... il s'agit bien aujourd'hui, comme au tout début, de proposer des services de qualité, qui ont formidablement évolué depuis les jardins ouvriers des années 20.

Une mission bien dessinée qui correspond aux attentes du public et que le Conseil départemental veille à bien mener.

Pour les 100 ans d'existence d'Habitat 70, nous mettons en jeu 100 cadeaux répartis sur toute l'année.

Retrouvez-nous chaque mois dans votre quotidien.

A chaque jeu, 10 lots à gagner, exemple :

- > 1^{er} prix : un téléviseur d'une valeur de 130 euros
- > 2^{ème} et 3^{ème} prix : une tablette d'une valeur de 80 euros
- > 4^{ème} et 5^{ème} prix : une caméra sport d'une valeur de 50 euros...

Détail complet disponible dans notre règlement.

100 ans

100 ans
100 lots
à gagner

Jeu Concours
N°2

Question n°1 :

En quelle année ont été construits les premiers logements ?

Question n°2 :

En quelle année a été créée la SA d'HLM de la Haute-Saône ?

Question n°3 :

Quel est le nom de l'Office depuis 2013 ?

Réponse n°1 :

Réponse n°2 :

Réponse n°3 :

Bulletin à découper et à retourner au plus tard le 10 de chaque mois suivant la parution, à l'adresse suivante obligatoirement :

**Habitat 70 - « Jeu 100 ans -100 lots »
BP 90099 - 70002 Vesoul Cedex**

Règlement complet déposé chez Maître GRUX, Huissier de justice à Vesoul et www.habitat70.fr

Participation libre, exclue aux mineurs, voir règlement.

Le tirage au sort se fera parmi les bonnes réponses le 15 du mois suivant. La remise des lots se fera ensuite à notre siège social. Les noms des gagnants seront affichés à notre siège social, nos agences et sur notre site internet.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Email :